

**Concertation publique en RNN  
du Delta de la Sauer**

**Atelier 3 – Consolidation des propositions**

**19 février 2024**

**Salle polyvalente - Munchhausen**

Étaient présents :

40 participants (liste présence) accueillis par Madame Blandine SCHAFFNER, responsable mission réserves naturelles nationales rhénanes au CEN Alsace

Animateur : Bernard CHRISTEN

Heure de début : 19h05

Heure de fin : 22h30

**Introduction**

Un bref rappel de la démarche est effectué avant d'entamer le travail sur trois blocs actions qui ont été proposés aux participants par mail au préalable du présent atelier. Ces blocs actions synthétisent ce qui a été exprimé lors des ateliers précédents et lors de la visite de la réserve le 27 janvier dernier.

Après la présentation des propositions, Monsieur le Maire de Seltz demande la parole et exprime son désaccord avec l'idée de dévier la véloroute à l'extérieur de la RNN. Il précise que, si nécessaire, une délibération de son conseil municipal sera prise, afin de la maintenir dans la réserve naturelle. Madame le Maire de Munchhausen approuve et souligne l'absence de retour en termes de sécurité ou de dérangement de l'avifaune. Une participante appuie l'intervention des deux maires.

Afin de gommer toute confusion, il est précisé que l'idée de mettre en perspective la création d'une passerelle sur le delta de la Sauer et de permettre le prolongement de la véloroute le long du Rhin pour les cyclistes en simple transit ne vise aucunement à supprimer la possibilité de circuler à vélo en Réserve Naturelle.

L'idée est clairement de maintenir cette possibilité, afin que chaque cycliste souhaitant traverser et découvrir la réserve naturelle le fasse et que les cyclistes qui ne veulent que cheminer du Sud au Nord (ou inversement) du Rhin supérieur puissent continuer à longer le Rhin de manière directe, sans augmenter inutilement la fréquentation de la réserve naturelle.

La discussion s'engage ensuite sur le détail de chacun des blocs actions. Le résumé des interventions se présente ainsi :

**Bloc action : cohabitation des usages**

Cohabitation au niveau du pont de Munchhausen et de la prairie du Grosswoerth

Rappel des propositions :

- > Donner un statut de zone de rencontre à l'espace du pont
- > Doubler la voie par un cheminement piéton permettant de marcher côte à côte
- > Maintenir l'accès de la piste cyclable aux piétons et aux quelques voitures "ayant-droits"



- > Rénover le sentier piéton sur la diguette
- > Maintenir l'accessibilité des voitures sur le chemin le long de la piste cyclable
- > Réserver les chemins dans le Grosswoerth aux piétons

Les remarques ont été les suivantes :

- Une meilleure cohabitation des piétons et des vélos est nécessaire : tandis que certains considèrent qu'il faut bien séparer les usages, d'autres estiment qu'à certains endroits, des zones de cohabitation partagées seraient la solution. L'idée d'un cheminement en parallèle de la piste à l'entrée de la réserve naturelle est appréciée.
- La voiture doit globalement être interdite, notamment sur la piste cyclable. La proposition de l'interdire à tous ou de l'autoriser à des ayants-droits (à définir) est discutée. Dans tous les cas, il est nécessaire de réaménager le premier chemin pour permettre la circulation des voitures et éviter de circuler sur la piste cyclable. Son utilisation serait restreinte aux ayant droits.
- Il est important de réaménager le sentier de la diguette, qui s'affaisse par endroit.
- Une proposition est d'évoluer dans le temps avec les différentes mesures.

#### Circulation des voitures au niveau de la gravière Willersinn et du Rhin

##### Rappel des propositions :

- > Interdiction généralisée de l'accès automobile à l'exception des ayants droits (sauf dimanche et jours fériés), des pêcheurs à la Willersinn (accès par Seltz), l'accès des pêcheurs au Rhin (sauf dimanche et jours fériés) en attendant de clarifier l'accessibilité avec VNF et la Fédération de Pêches, l'accès au site de pêche au nord de la gravière Epple (y compris dimanche et jours fériés).
- > Mise en oeuvre du nouvel arrêté par le renforcement des contrôles et, si nécessaire, installation d'une barrière centrale ou de barrières aux entrées selon retour d'expérience.
- > Déplacer l'aire de mise à l'eau des embarcations et de stationnement de la Willersinn au droit de l'OberHaasengrund et assurer un accès barque uniquement via l'entrée Seltz.

Les remarques ont été les suivantes :

- L'interdiction de l'accès au chemin longeant la digue du Rhin côté Est fait l'objet d'une dérogation pour les pêcheurs si ceux-ci en font la demande à l'association départementale de pêche. Cette possibilité, cependant, semble peu connue des publics concernés.
- Pour les pêcheurs, l'accès au Radier par le côté Ouest de la digue du Rhin et donc par la réserve naturelle est considérée comme l'unique option. On pourrait néanmoins limiter cet accès aux seuls ayants-droits.
- L'idée de limiter l'entrée des véhicules aux parkings sud, même pour les pêcheurs, est évoquée, mais il est souligné que ceux-ci disposent d'un matériel important à transporter et qu'il s'agit d'un public souvent de retraités. Les dimanches et jours fériés doivent néanmoins rester fermés.
- L'idée du déplacement de la mise à l'eau des embarcations paraît complexe et impliquerait un réaménagement dont la pertinence peut s'avérer très aléatoire en période d'étiage. L'idée d'une étude de faisabilité est évoquée pour clarifier cette possibilité.
- En termes de circulation pour les pêcheurs, il est demandé que ceux-ci puissent aller jusqu'aux buses de la Willersinn.



### Déviation de la véloroute

#### Rappel des propositions :

- > Limiter à terme l'usage du vélo dans la réserve à la découverte et la promenade en étudiant la possibilité de dévier la véloroute le long du Rhin grâce à la création de la passerelle du delta de la Sauer.

Pour rappel : Il n'est aucunement question d'interdire le vélo dans la RNN, mais de proposer une alternative au transit induit par la véloroute le long du Rhin si les financements et la conjoncture le permettent.

Les remarques ont été les suivantes :

- Même si une piste sur la digue est créée, la piste dans la RNN doit demeurer.
- L'idée de passerelle sur le delta de la Sauer n'est pas nouvelle, elle avait déjà été proposée par le passé au moment de la création du barrage à clapet. Sa faisabilité technique et financière pose question.
- Il est vrai que la piste cyclable date d'avant la réserve naturelle, mais le département, à l'époque, a mis en place cette véloroute en pleine connaissance du projet de RNN. L'Etat, en toute connaissance des enjeux de la RNN, devrait permettre le financement de cette alternative.
- Le budget de la passerelle pourrait être intégré dans le cadre de la réhabilitation du barrage à clapet, évoqué par le maire de Seltz.
- Le revêtement de la piste traversant la RNN pourrait être revu pour la rendre plus conforme à l'esprit d'une réserve.
- En réserve naturelle, on pourrait placer des panneaux d'avertissement destinés aux cyclistes pour les inciter à rouler plus doucement.

### **Bloc action : préservation de la biodiversité**

#### Rappel des propositions :

- > Instaurer une zone de silence le long de la roselière, une zone de non-piétinement en contrebas de la diguette et matérialiser des passages dédiés le long du sentier de la diguette, Permettre la tranquillité des milieux en limitant la circulation des personnes sur les chemins et les sentiers.
- > Informer et sensibiliser sur la réglementation relative aux chiens et ensuite appliquer la réglementation
- > Confortation de la quiétude de la Sauer et de ses méandres par le suivi de l'application de la réglementation en vigueur relativement aux activités embarquées, Adaptation de l'arrêté préfectoral du 10 août 2010 pour autoriser formellement l'usage des barques à fond plats même hors activité de pêche.
- > Création d'une zone de quiétude et de non-pêche sur une bande d'une profondeur d'environ 100 mètres le long de la berge nord de la Willersinn . Instauration d'une zone de silence et d'un écran végétal le long de la berge nord de la Willersinn . Maintien du principe de la fermeture globale volontaire de la pêche sur une durée d'environ 6 semaines au printemps, Prélèvement obligatoire du silure pêché et interdiction du clonk.



Les remarques ont été les suivantes :

- En tant que réserve naturelle, tout l'espace devrait être une zone de quiétude. Ne serait-il pas envisageable d'organiser des fermetures dans l'année ?
- Pour l'hivernage et la reproduction de l'avifaune, il faudrait interdire l'accès à 50% de la Willersinn et garder 50% pour la pêche. Pour la pêche, prendre 20% de la gravière est beaucoup.
- Une proposition est de limiter la pêche embarquée du 1er janvier au 30 mars, et de limiter l'accès aux berges du 1er mars à fin août pour favoriser la nidification.
- L'interdiction du clonk, et le prélèvement des silures est apprécié.
- L'on demande de mettre en place des indicateurs sur les barques et les oiseaux pour corrélérer la réduction du nombre d'oiseaux aux embarcations. Il est précisé ici que la perte de richesse est liée à plusieurs facteurs dont les changements climatiques.
- L'AAPPMA propose une rencontre avec la LPO pour échanger.
- De manière générale, c'est la problématique de la dégradation des milieux annexes qui limitent la pêche. Une étude est prévue pour la restauration des berges de la Willersinn, avec des hauts-fonds et des zones de fraie.

### Bloc action : accueil du public

#### Rappel des propositions :

- > Création d'un porche d'information et de sensibilisation à chacune des deux entrées de la réserve (avec des solutions trilingues de toutes les informations principales)
- > Aménagement et valorisation de l'entrée sud de Seltz
- > Création de 3 à 4 points d'observation et de découverte en valorisant l'intérêt de l'entrée sud (Observation des méandres, observation des milieux ouverts, observation de la Willersinn)
- > Point spécifique d'information pêcheur à la Willersinn.
- > Installation de panneaux de découverte en entrée Munchhausen
- > Valorisation du promontoire du Rhin par la création d'un espace d'information Histoire de la Réserve, du Delta et du Rhin•
- > Valorisation de la liaison entrée de la réserve / promontoire du Rhin par la création d'une promenade « paysage du delta »

Les remarques ont été les suivantes :

- Le principe d'un aménagement des entrées fait consensus, restera à déterminer sa matérialisation effective. En ce sens, l'idée du porche est indicative ; ce qui compte au final, c'est de bien marquer que l'on entre dans un espace sacralisé. Certains s'interrogent néanmoins sur les effets réels d'une telle mesure.
- L'idée d'une promenade de liaison entre l'entrée de la Réserve et le promontoire du Rhin est débattue et mérite un travail d'approfondissement en lien avec les perspectives de valorisation du promontoire du Rhin lui-même et en lien avec l'idée de création de la passerelle du delta de la Sauer. La passerelle risque d'amener plus de monde encore car on pourra faire une boucle.
- De manière générale, l'idée d'une amélioration notoire de l'information est pleinement partagée.



- L'idée de création d'observatoires est partagée, mais leur nombre doit être limité et elle mérite un travail d'approfondissement quant aux localisations (Le n° 3 est bien placé - faire une étude hydro pour le passage à gué - le n° 4 est mal placé). Par ailleurs, afin de souligner que les observatoires sont des objets discrets, il est important de présenter des illustrations dans le document final pour que chacun puisse avoir une meilleure idée sur ce point.
- L'accueil doit être pédagogique : pas trop de pub, donc pas trop d'observatoires et les informations devraient être en plusieurs langues.
- Les participants demandent au CINE d'ouvrir le week-end pour obtenir de la documentation. Le CINE réfléchit sur ce point.

## Conclusion

L'idée est de trouver des compromis en faveur de la réserve naturelle sans pénaliser les usages. Il est donc important de :

- Tenir compte de l'avis de tout le monde. Pour le 12 mars (réunion de clôture), il faudra clarifier, modifier et voir si on arrive à progresser ensemble, sinon préparer un nouveau plan de travail.
- Trouver le point d'équilibre et avancer pas à pas.
- A l'issue de cette concertation, les mesures seront présentées au Comité consultatif de la RNN pour validation.

## Rappel de l'agenda

- Réunion de clôture le mardi 12 mars 2024, 19h.

Le présent compte rendu sera adressé à tous ceux qui ont laissé leur adresse courriel sur la liste de présence, ainsi que le support de présentation et l'invitation à la prochaine réunion.

Tous les documents seront disponibles sur l'adresse internet suivante :

<http://rnn-deltasauer.pragma-scf.com>